

On s'abonne à  
LYON, place Saint-  
Jean, N.º 3; et chez  
tous les Libraires et  
Directeurs des Postes.

Le prix de l'abon-  
nement est de 16 fr.  
pour trois mois, 31 fr.  
pour six mois, et  
60 fr. pour l'année.

## Journal de Lyon & du Midi.



### EXTÉRIEUR. ANGLETERRE.

LONDRES (suite), 26 avril.

» La population de nos cités s'est accrue dans la même proportion, et cependant le nombre des électeurs est resté le même. La chambre des pairs s'est considérablement augmentée. Je ne craindrai pas, à cette occasion, de reprocher à la mémoire de M. Pitt d'avoir trop fréquemment récompensé des services du moment par l'élevation à la pairie, c'est-à-dire par un prix dont la valeur et la durée n'ont point de terme. Ne serait-il pas juste et même nécessaire d'accroître la chambre des communes de manière à rétablir l'ancien équilibre, et de la porter par exemple de six cent cinquante-huit membres à huit cents ? »

Passant à des considérations moins graves, le noble lord cite des vers burlesques, qui prouvent que certains membres du parlement ne sont pas insensibles aux dîners splendides que leur offrent les ministres. Il cite ensuite des passages latins qui attestent que les Camille, les Curius et les Cincinnatus, vivaient beaucoup plus frugalement que les représentans des plus petits bourgs d'Angleterre.

On crie de toute part: Couchez ! et le noble lord conclut à ce que la chambre des communes déclare solennellement que l'état actuel de la représentation nationale méritait d'être pris par elle dans la plus sérieuse considération.

M. Twiss pense que peu de paroles suffiront pour répondre aux argumens graves ou plaisans que le noble lord vient d'entasser pendant sept quarts d'heure. Si l'on ouvre une porte aux réclamations des radicaux, il faut s'attendre à les voir se précipiter comme des furieux dans l'édifice antique où reposent toutes nos institutions. Ils y porteront le fer et la flamme.

Lord Folkestone appuie la motion tout en invitant la chambre à procéder avec une extrême prudence.

M. Canning prend la parole, moins, dit-il, pour jeter un nouveau jour sur le péril manifeste d'une réforme parlementaire, que pour disculper un grand homme d'état, dont il s'honorera toujours d'avoir été l'élève et l'ami. M. Pitt, dit l'honorable membre, en consolidant de plus en plus, en accroissant même le pouvoir de la chambre des pairs, dans des circonstances, où la démocratie menaçait l'Angleterre et l'Europe d'une subversion totale, n'a jamais eu l'intention de dépouiller la chambre des communes de la juste et salutaire influence qu'elle exerce. Et c'est précisément dans les mêmes vues de haute politique, que ce génie lumineux, s'il était encore au milieu de vous, répandrait une nouvelle lumière sur l'abîme que de fausses théories s'efforcent d'ouvrir sous vos pas.

La maison que nous habitons peut offrir quelques vices de construction ; mais, pour y remédier, nous exposerons-nous à la faire écrouler sur nos têtes ?

De toutes parts les cris de clôture se font entendre.

La motion de lord Russell, pour la réforme parlementaire, est mise aux voix et rejetée par une majorité de deux cents voix contre cent soixante-quatre.

La séance est levée à deux heures et demie du matin.

Du 27.

Fonds publics. — 3 p. 100 réd., 77 5/8 ; *idem*, consol. 78 1/4 ; 4 p. 100, 94 1/4 ; 5 p. 100, 102.

— La séance de la chambre des communes n'a duré, hier, que fort peu de temps, et n'a présenté aucune espèce d'intérêt.

— Nous n'avons d'autres nouvelles que celles que nous trouvons dans les journaux français.

— On lit ce qui suit dans une lettre de New-York : « Il est assez singulier que nous soyons, au même moment, en altercation avec presque toutes les puissances de l'Europe : avec la Russie, pour nos frontières nord-ouest ; avec l'Angleterre, pour nos frontières nord-est ; avec l'Espagne, pour la remise complète des Florides ; avec la France, pour le commerce de la Nouvelle-Orléans ; et, en outre, avec le gouvernement du Chili, pour les pirateries de lord Cochrane. Nous espérons, au reste, que toutes ces difficultés s'aplaniront sans dégénérer

en querelle ouverte avec ces puissances, aussi jalouses de leurs droits que nous pouvons l'être des nôtres.

Les courses à pied deviennent de plus en plus à la mode entre les parieurs. Un habitant du Yorkshire vient de gagner un pari considérable pour avoir fait cent milles (environ trente-sept lieues), en vingt quatre heures ; il offre, pour la revanche, de faire douze cents milles (quatre cent quarante-quatre lieues), en douze cents heures, autrement cinquante jours.

— Toutes les lettres écrites de Paris et des provinces de France par les familles anglaises qui y sont établies, font une peinture si séduisante de la douceur du climat, de l'abondance et du bon marché de tous les objets qui tiennent aux jouissances de la vie, que de nouvelles caravanes de voyageurs se préparent à passer la mer pour prendre part à ce bonheur.

### PRUSSE.

DUSSELDORF, le 25 avril.

Les communes catholiques fort pauvres de Ransdorf, de Rade, Sohlingen et Barmen, avaient été autorisées à faire dans ce canton une collecte pour réunir les fonds nécessaires à l'édification de leurs églises, écoles et presbytères, et au paiement de dettes contractées pour le service du culte dans un temps calamiteux.

Le succès de cette collecte a dépassé l'espérance des autorités, surtout dans les communes protestantes. Celles-ci se sont empressées, à l'envi, à contribuer à cette œuvre pieuse ; telle petite commune a fourni plus de cent louis, et beaucoup de particuliers ont souscrit pour des sommes de 20 à 25 thalers (100 fr.). Un empressement si louable prouve combien dans ce pays on repousse toute idée d'intolérance : en effet, les différentes opinions religieuses se rapprochent de plus en plus en Prusse ; et on peut dire que les sujets catholiques de S. M. ne s'aperçoivent pas qu'ils vivent sous un gouvernement protestant.

### ALLEMAGNE.

FRANCFORT, 25 avril.

Notre journal rapporte une lettre de Vienne, d'après laquelle M. de Tatitschef devrait revenir dans cette capitale dans le mois de Juillet prochain. Il y est dit aussi, qu'un congrès doit se tenir à Vienne dans le courant de septembre.

On est toujours ici dans la même incertitude au sujet des affaires de l'Orient. Beaucoup de personnes se méfient aujourd'hui de ces assurances répétées de paix données par les journaux autrichiens, et par des particuliers très-intéressés au maintien du crédit des papiers d'état.

Le fait est, et tous les spéculateurs sages le sentent parfaitement, le fait est que le maintien de la paix ne dépend pas tout-à-fait de la volonté des gouvernemens chrétiens, mais bien de la conduite de la Porte ottomane, qui est elle-même subordonnée au caprice et au fanatisme de ses peuples. Des artifices et des subterfuges tout-à-l'heure usés ont pu contenir pendant quelque tems une population barbare et vindicative ; mais le moment approche où le gouvernement turc sera forcé de céder au torrent ou de mettre en jeu sa propre existence. C'est cet instant seul qui pourra amener la décision de la grande question.

CARLSRUHE, 23 avril.

Il a paru un rescrit ministériel qui assure une prime de 50 à 100 ducats sur la caisse de l'état ; à celui qui inventera une machine propre à laver le sable du Rhin qui contient des particules d'or, et par le moyen de laquelle un seul individu puisse retirer par jour une aussi grande quantité d'or que deux ou trois orpailleurs en retirent par la méthode ordinaire.

VIENNE, 23 avril.

La corvette impériale la *Caroline* est arrivée heureusement le 27 août 1821, au lieu de sa destination, à Wampu ; à l'embouchure du grand fleuve de Canton. Ainsi en onze mois et dix-sept jours, la corvette a fait la traversée de Trieste à la Chine, y compris le séjour qu'elle a fait à Gibraltar, Madère, au Brésil, au Cap de Bonne-Espérance, à Batavia, etc.

## ESPAGNE.

BARCELONE . 24 avril.

Nos journaux publient les nouvelles suivantes :

Rapport du commandant Gali au gouverneur militaire de Manreza , du 21 avril.

J'arrive avec la colonne sous mes ordres ; il est une heure , et il ne m'est encore parvenu aucun rapport ni de Berga , ni de Vich. Comme je n'ai pu moi-même faire avec succès la reconnaissance dont j'étais chargé , je repartirai demain pour aller au devant du brigand Misas. Je me dirigerai sur Ripoll , où je serai sans doute mieux instruit. D'après les avis que je reçois de la junte et du colonel gouverneur de Berga , cette place est menacée par Montaner ; j'y laisserai des renforts.

Nos journaux publient aussi le texte de plusieurs requisitions faites par Misas. Ces pièces n'offrent rien de bien remarquable. Don Thomas Costa , ( Misas , ) s'intitule : commandant supérieur , nommé par la junte suprême du roi.

Ce matin , M. Arango , surnommé le capitaine de Léon , est parti avec un autre détachement. Il a des ordres du chef politique , d'exterminer la bande de Misas. Les mêmes ordres avaient été donnés au colonel , qui paraît avoir voulu attendre une meilleure occasion.

La triste position dans laquelle se trouvaient les soldats licenciés du régiment suisse de Wimpfena , a porté plusieurs d'entr'eux à se joindre aux troupes de Misas. Il serait malheureux que le gouvernement laissât manquer du nécessaire ces hommes qui comptant tous des campagnes honorables , deviendraient des ennemis dangereux si on les abandonnait aux suggestions des serviles. ( *Indicador.* )

FIGUERAS , 21 avril.

Vendredi passé à deux heures du matin le colonel Peon est sorti de cette place avec des troupes pour donner la chasse à une partie du corps de Misas qui s'était montrée à san Lorenzo de la Muga. Il a en effet rencontré les insurgés ; mais il est revenu sur ses pas , sans avoir engagé aucune affaire.

VICH , 22 avril.

Une nouvelle conspiration vient d'éclater aux portes de la ville ; les factieux , dont un peloton de cinquante hommes est placé à demi-lieue d'ici , menacent d'accroître promptement leurs forces. On sait du moins que beaucoup de révérends personnages sont à la tête du mouvement. Le cri de ralliement de ces mécontents est celui de *vive la religion ! vive le Roi absolu ! mort à la constitution !*

MANREZA , 22 avril.

Hier soir , un combat s'est engagé entre les miliciens et les habitans de San-Pador. Ces derniers ont tiré sur la troupe , des fenêtres et du haut des maisons. Les troupes de ligne , envoyées d'ici au secours des miliciens , ont occupé les postes principaux du lieu. On assiège les conspirateurs dans leurs maisons.

— On écrit de San-d'Urgel que toute la population des montagnes prend le parti des soldats de la foi , et qu'on y organise différentes guérillas.

GIRONNE , 22 avril.

Nous recevons à l'instant la nouvelle que nos troupes en sont venues aux mains avec les insurgés de Bezalu. Ce sont les différens détachemens sortis de Figueres , sous les ordres d'Arango , qui se trouvent engagés. On ne connaît pas encore l'issue du combat.

Les milices de Santo-Caluma ont aussi eu un engagement avec les factieux. Les habitans de Hostel-de-Ossor se sont distingués par les soins assidus qu'ils ont donnés à nos blessés.

## INTÉRIEUR.

PARIS , 30 avril.

Le roi a reçu en audience particulière M. Ravez , président de la chambre des députés.

S. M. a travaillé avec M. le ministre des finances.

Aujourd'hui , à une heure , dans la chapelle des Tuileries , les enfans de M. le baron Dujon et de M. le comte Potier ont été tenus sur les fonds de baptême par M. le duc de Duras pour le roi , et par madame la duchesse de Damas pour S. A. R. MADAME.

S. M. a été à trois heures un quart se promener à Argenteuil. Les enfans de France sont allés au bois de Boulogne.

M. Dandré , directeur-général des eaux et forêts , est venu chez S. A. R. M. gr le duc d'Angoulême.

Une ordonnance du Roi , du 10 avril , autorise l'acceptation , par la ville de Joinville , d'une donation de la somme de 36,000 fr. au nom d'une personne qui veut rester inconnue , pour servir à l'établissement d'une école de frères de la doctrine chrétienne.

— Aujourd'hui , le tribunal de police correctionnelle a condamné le nommé Husson , ex-clerc d'avoué , à six jours de prison , comme coupable d'avoir chanté des chansons séditieuses dans les Champs-Élysées , et le nommé Papin , ancien

militaire , à six mois , pour outrage à la gendarmerie , et pour de décoration sans autorisation.

— L'École Polytechnique a été honorée aujourd'hui d'une visite de Mgr. le duc d'Angoulême. S. A. R. arrivée à huit heures et demie du matin , s'est rendue immédiatement à l'amphithéâtre où la première division assistait à une leçon sur les machines faites par M. Arago , et ensuite à l'amphithéâtre de la deuxième division , où M. Leroy développait alors quelques applications de la géométrie descriptive. Le prince a daigné en se retirant , adresser des choses flatteuses à MM. les professeurs , et exprimer aux élèves sa satisfaction.

Les élèves des deux divisions ont accompagné leur auguste protecteur jusqu'à sa voiture , aux cris de *vive le Roi ! vive le duc d'Angoulême ! vivent les Bourbons !* S. A. R. avait été saluée des mêmes acclamations dans les amphithéâtres , à son entrée et à sa sortie.

— Le petit Luxembourg , occupé par M. le chancelier de France , comme président de la chambre des pairs , vient d'être mis en vente par Mgr. le duc de Bourbon , auquel appartient cette propriété , dont la chambre ne jouit que comme locataire. On présume que le gouvernement fera l'acquisition de cette propriété , enclavée dans le jardin du Luxembourg.

— S. A. le landgrave et prince souverain de Hesse-Rothembourg vient d'arriver à Paris , où il est descendu à l'hôtel des Princes , rue de Richelieu.

— La prochaine session de la chambre des députés s'ouvrira le 4 juin , anniversaire du jour où le Roi nous a donné la Charte.

— Il y aura aujourd'hui séance publique à la chambre des députés , pour une communication de ministres.

— M. le marquis de Champcenets , gouverneur du château des Tuileries , est dangereusement malade.

— On a appelé hier , à la 7.<sup>e</sup> chambre , et remis à quinzaine , l'affaire Barginet , pour écrit séditieux.

— La commission de censure dramatique a fait redemander au second Théâtre-Français le manuscrit d'*Attila* , dont les représentations sont ajournées jusqu'à nouvel ordre. Ce vers ,

Les Francs suivent un chef et braveraient un maître , supprimé par MM. les censeurs , et que David a prononcé , a , dit-on , donné lieu à cette mesure.

— Les travaux du canal de l'Ourcq sont en pleine activité : on va procéder à la démolition de la maison de Beaumarchais , qui se trouve précisément sur la ligne de ce canal.

— Par ordonnance du roi du 17 avril 1822 , chaque année , à la suite des examens de sortie de l'École Polytechnique , il sera destiné , pour les élèves jugés admissibles dans les services publics , un nombre de places que notre ministre de la marine déterminera , en raison des besoins du service : ce nombre ne pourra s'élever au-dessus de six.

Lesdits élèves prendront rang avec les élèves de la marine de la première classe , à dater du jour de leur nomination , et ils jouiront des émolumens et prérogatives attachés à ce grade.

Lorsqu'ils auront complété vingt-huit mois d'embarquement en leur dite qualité , et qu'ils auront satisfait à un examen sur le traité de navigation , l'hydrographie et les observations astronomiques ; sur l'arrimage et le gréement d'un vaisseau , sur les principales manœuvres à la voile , les appareillages et les mouillages dans divers cas , et enfin sur l'exercice du canon et l'installation de l'artillerie à bord des bâtimens de guerre , ils seront susceptibles d'être nommés enseignes de vaisseau.

— M. de Tatitscheff est-il en effet parti de Vienne ? M. de Lutzw a-t-il quitté Constantinople ? M. de Chateaubriand arrive-t-il ce soir ? que va faire M. de Forster à Copenhague , et M. Pasquier en Italie ? M. de Lagarde a-t-il reçu ses passeports des cortès ? M. Donnadieu prend-il le commandement supérieur du cordon ? Y aura-t-il un congrès au mois de septembre ? ou la guerre au mois de mai ? — Que de questions à la fois ! Attendez un courrier ou deux encore de Pétersbourg , de Londres et de Madrid. Mais défiez-vous des lettres de Vienne , des bruits de Bourses et des belles assurances du *Courrier* anglais. ( *Journal de Paris.* )

— On parle d'un travail qui aurait pour but de mettre à la retraite tous les officiers supérieurs ayant 25 ans de service.

— Aujourd'hui à midi et demi , un courrier est parti du ministère de la guerre et a pris la direction du nord.

## CHAMBRE DES PAIRS.

Bulletin de la séance du 30 avril.

La chambre a terminé aujourd'hui la discussion sur le projet de loi de finances.

Elle a entendu dans le cours de la séance , tant sur l'ensemble du projet que sur les divers articles , MM. le comte de Verhuele , le duc de la Vauguyon , le baron Portal , le duc de Fitz-James , le comte Ruty et le marquis de Rougé.

L'impression des discours prononcés par ces divers orateurs a été ordonnée.

Le projet a été ensuite adopté au scrutin.

La chambre se réunira demain.

L Y O N , 4 mai.

Au Rédacteur.

MONSIEUR,

Un de mes amis, de Marseille, vient de m'envoyer votre numéro 554, dans lequel vous publiez la lettre et le *post scriptum* que MM. Delorey, Paillet, H. Micolon et moi avons fait insérer dans le journal des Bouches-du-Rhône; je puis vous assurer, Monsieur, que ces Messieurs ainsi que moi n'avons pas eu l'intention de faire des ennemis aux Grecs, ils ont assez des Turcs; mais nous avons voulu détromper des officiers qui abandonnent leur place, leur demi-solde, et des jeunes gens qui quittent leur famille pour aller servir des ingrats qui les laisseront mourir de faim!

M. le Rédacteur, nous avons aussi quitté la France pour aller servir la cause des Grecs; mais nous ne l'avons pas quittée dans l'intention de n'y plus revenir; nous sommes nés Français, et nous mourons dignes de ce nom: nous avons donné des preuves de patriotisme; et s'il fallait en donner encore, ce ne serait pas avec des plumes... mais avec nos vieilles armes!

M. le Rédacteur, vous dites, dans l'article qui nous concerne: « que vous ne garantissez pas l'authenticité de cette » lettre, et que vous laissez à vos lecteurs le soin d'en » apprécier le mérite et l'exactitude. »

Quant à l'authenticité, il vous est permis d'en douter, puisque vous ne nous connaissez pas; mais pour le reste, comme nous passerons à Lyon, nous irons vous rendre une visite, et nous vous prouverons par nos papiers que nous n'avons jamais été et ne sommes ni imposteurs ni délateurs, et encore moins conspirateurs. Le mauvais traitement que nous avons essuyé de la part des Grecs est le seul motif qui nous les ait fait quitter; nous nous sommes toujours conduits en Français, comme nous pouvons l'attester par les certificats que nous avons reçus, du prince D. Ypsilanti, et les postes honorables qu'il nous avait confiés. Je dirai plus: lorsque je me présentai à lui pour me démettre de mon emploi, il m'engagea fortement à prendre patience, disant: qu'il finirait par quitter lui-même, si le gouvernement tardait encore à s'établir; peut-être n'y est-il plus aujourd'hui, c'est ce que je crois, tant les Grecs sont indolents et incapables de continuer ce qu'ils ont commencé. Je ne devrais plus vous en parler; cependant je vous dirai, Monsieur, que tous les officiers français de la marine militaire qui étaient partis pour Smyrne, étaient aussi enthousiasmés que nous pour la cause des Grecs; car nous étions beaucoup avant de les connaître. Que les infirécules fassent donc prendre des renseignements auprès des officiers de la *Cornaline* et du *Lybio*, corvettes qui sont rentrés à Toulon il y a sept ou huit jours; des bricks *l'Olivier*, le *Loiret* et autres; si tous ne confirment pas ce que nous avons avancé, alors, Monsieur, vous pourrez dire que nous sommes des imposteurs.

Veuillez bien, Monsieur, insérer ma lettre dans votre Journal.

J'ai l'honneur de vous saluer.

M. PERRAT,

Chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur,  
ancien capitaine de cavalerie.

Le 29 avril 1822.

Lyon, le 2 mai 1822.

Monsieur le rédacteur, vous avez imprimé, sans la faire suivre d'aucune observation, la pétition des rédacteurs de la *Foudre*, concernant M. de Corcelles. Comme elle m'a fait faire plusieurs réflexions qui me semblent naturelles, je pense qu'en réclamant l'insertion dans votre feuille, je ne vous demande rien qui puisse compromettre l'impartialité dont vous faites profession.

Je remarque d'abord, dès les premières lignes, l'assertion que Louvel lisait le *Constitutionnel* et la *Minerve*, assertion erronée, puisque l'insertion et les débats du procès ne l'ont pas constaté, l'ont même démenti. Au surplus, l'induction que les rédacteurs de la *Foudre* semblent vouloir en tirer, ne prouve rien. Un journaliste peut-il répondre des intentions de ses lecteurs? Certes, si Trestailon lit un journal, on peut parler cent contre un qu'il lit la *Foudre* ou un équivalent.

Mais ce qu'il y a de bien plus remarquable, c'est l'indignation que ces messieurs font éclater, parce que M. de Corcelles a prétendu qu'ils étaient des agents de police. Leur honneur se soulève à la pensée d'une si grave injure. Appeler un homme agent de police, disent-ils, c'est lui imputer un de ces crimes si lâches et si bas, qu'on ne les élève pas même à la dignité de crime: c'est tenter de le déshonorer et de le flétrir!!! Voilà donc messieurs les agents de police bien convaincus de crime par les rédacteurs de la *Foudre*. En lisant ces lignes singulières, on se demande si les agents de police sont hors de la loi, s'ils ne forment pas une classe tout comme une autre; si la nouvelle loi sur la presse ne doit pas à cette classe protection, comme à toutes indifféremment; et l'on se demande encore ce qu'il arriverait dans le cas où ces pols rédacteurs persisteraient à vouloir évoquer cette affaire devant les tribunaux. Malheureusement dans les salons chacun traitera ces questions avec de la politique; mais si la raison seule était appelée à les résoudre, la solution pourrait bien n'être pas favorable aux pétitionnaires.

Du reste, tout le monde conviendra que le ton de cette pétition est des plus inconvenants, et, comme on sait, en France les convenances sont encore plus obligatoires que les lois. N'y rencontre-t-on pas l'expression de Saltimbanque, qui se rapporte évidemment à M. de Corcelles, et que rien ne saurait excuser, pas même les interruptions si fréquentes et les plaisanteries si déplacées qu'il se permet. Le public, Monsieur le rédacteur, a un instinct de justice qui ne le trompe jamais: il blâme assurément les facéties du député, mais il ne désapprouve pas moins hautement les injures des pétitionnaires. Certes, je ne crains pas de dire que cette pétition, déjà

connue depuis quelque temps ici, a fait plus pour la réélection de M. de Corcelles que les démarches de ses amis.

Agreez, Monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée,

BLANC.

RÉPONSE.

Nous ne nous sommes permis aucune réflexion sur la pétition des rédacteurs de la *Foudre* que nous avons donnée à nos lecteurs comme une nouveauté du jour et une pièce historique. M. de Corcelles, dont nous honorons le caractère public, qui a le sentiment de sa dignité personnelle et la conscience de ses devoirs, eût pu, avec raison, nous désavouer comme ses défenseurs officieux, parce qu'il est au-dessus de notre censure.

Voilà, monsieur, les motifs de notre silence sur la pétition; nous ne doutons pas que M. de Corcelles ne soit très flatté de l'intérêt que vous lui avez inspiré; et nous publions votre lettre afin de rapporter à vous seul, monsieur, le mérite d'avoir acquis des droits à sa reconnaissance.

Lyon, le 4 mai 1822.

Le rédacteur du *Précurseur*.

— Une cérémonie des plus augustes et des plus touchantes a eu lieu le 1<sup>er</sup> mai dernier, dans l'église succursale de Saint-Polycarpe de la ville de Lyon. Ramené à la vérité par le zèle du vénérable pasteur de cette paroisse, de MM. les vicaires, et de M. M\*\*\*, homme de lettres distingué, un jeune homme élevé dans le culte israélite, âgé de 22 ans, a reçu le baptême en présence d'une assemblée des plus nombreuses et des plus illustres.

Le parrain a été M. M\*\*\*, négociant, connu par son dévouement à la religion et à la cause royale; la marraine a été M.<sup>me</sup> D\*\*\*, épouse de l'un de MM. les administrateurs des hôpitaux de Lyon, dame des plus recommandables par sa piété et par la multitude des bienfaits qu'elle répand sur toutes les infortunes.

THEATRE.

L'ouverture du grand-théâtre s'est faite sans bruit. Les premiers jours du calendrier théâtral sont ordinairement la saison des orages; les sifflements des enfans d'Éole portent la désolation et l'effroi dans les coulisses; la scène est fertile en naufrages; mais grâces aux élections qui occupent tous les esprits et envahissent le champ de l'intrigue, les débuts attirent peu de curieux et le public est indulgent.

M. Singier, dont la direction tire à sa fin, a imité le prudent navigateur qui ne s'embarque pas à son dernier voyage avec des matelots de nouvelle levée; il a pris le parti sage de faire peu de changemens à sa troupe; on remarque quelques noms nouveaux dans le tableau qu'il en a donné; et ces noms ne sont pas tout-à-fait inconnus à Lyon; il en est même qui y ont laissé des souvenirs dont ils recueillent la bienveillance, si toutefois le temps qui mûrit le talent n'a pas entièrement fané les roses de son printemps et réduit les espérances qu'il donnait à une vaine illusion.

M. Lartique, basse-taille, a débuté dans la *Fausse Magie*, pièce usée, et qui ne se joue guères qu'une fois dans l'année au début des basses-tailles; à la seconde représentation, il a joué dans *Œdipe à Colonne*; la salle était déserte. Sa voix a une basse faible; il grassaye, défaut supportable dans l'opéra comique, mais très-fatigant dans le grand opéra; il chante le récitatif qui doit être déclamé. Comme acteur, il n'est ni bon ni mauvais.

M. Clairenon, premier danseur, a fait son début dans le ballet d'*Aroun-al-Raschid*. Il a de la vigueur, ce qui n'est pas de la légèreté; il n'est plus jeune, ce qui n'est pas un défaut, mais un malheur quand on a pris l'engagement d'être Zéphire.

NOUVELLES DIVERSES.

— Les incendiaires qui depuis quelques mois désolent les départemens de la Somme et de l'Oise, exercent aussi leurs ravages dans le département de Seine-et-Oise. Plusieurs maisons ont été brûlées depuis quelques jours à Beaumont, à Try et dans les communes voisines. Une ferme, située aux environs de Mantes et appartenant à M. de Barbé-Marbois, a été incendiée le 26 avril. Les habitans de plusieurs communes ont reçu des lettres anonymes renfermant des menaces d'incendie, et des placards contenant les mêmes menaces ont été trouvés affichés à la porte des maisons. Les habitans sont dans les plus vives alarmes et montent la garde nuit et jour.

— Des bruits ont couru dans les environs de Bar-sur-Aube, qu'une bande d'hommes armés avait été vue dans les forêts voisines. Toutes les recherches faites à cet égard ont été infructueuses. On a seulement appris dans quelques communes, et notamment à Ville-sur-Terre, que deux hommes se disant déserteurs avaient traversé le village. Sur le bruit qui courait également qu'un dépôt d'armes à feu avait été vu dans les bois de Blinlay (Haute-Marne), M. l'officier de gendarmerie à Bar-sur-Aube s'est transporté sur les lieux; M. le maire de Beurville a fait faire, par les habitans, une battue générale, et il paraît qu'on n'a rien découvert. Un jeune homme, fils d'un garde forestier, dit qu'il a vu beaucoup de fusils et de pistolets dans le bois; mais il ne les retrouve plus dans le lieu où il les a vus.

— On nous écrit de Maux ce qui suit:

« Le 21 de ce mois, il a été apposé à Saint-Mard, commune de cet arrondissement, un placard ainsi conçu: (Nous conservons le style et l'orthographe.)

» De part nous, comme étant autorisé pour remettre aux autorités constituées au nom de la force majeure, nous ordonnons

nous que le drapeau rouge, blanc et bleu soit arboré d'ici au 15 mai par toute la France, ou nous i mettrons le feu aux 4 coins en 24 heures.

» Messieurs les mer et les fermiers méfiez-vous parceque vous passeret un mauvais quart d'heure, vous êtes aussi sur que vous i passeret, comme vous êtes sur que nous vous l'annonçons aujourd'hui 21 avril 1822. »

« On a trouvé, en outre, dans deux maisons de la commune des lettres contenant des menaces semblables. »

» Dans la commune de Sin Mars, portent ces lettres, le feu i prendra le 2 mai 1822, à 5 heures du matin, vous pouvez comprendre par cette lettre que le feu va venir dans tous les environs, d'ici au 8, nous nous moquons de vous et non pas peur de personne. »

Ces lettres se terminent par des outrages contre la personne du roi, tellement révoltans et tellement grossiers que le respect nous défend de les transcrire.

On voit quels sentimens animent et quel esprit dirige les auteurs des attentats atroces et des menaces coupables, qui ont porté la désolation et l'effroi dans plusieurs départemens.

Au surplus, les autorités locales ont pris les mesures nécessaires pour déjouer les affreux projets annoncés par les écrits que nous venons de rapporter.

— Nous recevons à l'instant une lettre de Rochefort dont voici l'extrait : Le 25, sont entrés dans ce port, la flûte du roi la *Panthère*, commandée par le lieutenant de vaisseau Maquet, venant du Sénégal, où elle avait été conduire le nouveau gouverneur. Elle ramène M. Lecoupé, capitaine de vaisseau, qui administrait la colonie; il y a également à bord plusieurs passagers qui reviennent en France pour rétablir leur santé.— La flûte du roi la *Durance*, commandée par M. Lemaire, lieutenant de vaisseau, venant des Antilles avec beaucoup de passagers, au nombre desquels se trouve le capitaine de frégate Saint-Simon, qui commandait la frégate l'*Antigone* qu'il a laissée à la Martinique. Le peu de tems qui s'est écoulé depuis l'arrivée de ces bâtimens n'a point encore permis de se procurer quelques renseignemens sur la position des colonies.

Il y a peu de mouvemens dans la marine royale; excepté les deux flûtes qui viennent d'arriver, il n'y a dans le port de Rochefort aucun bâtiment armé. Les constructions vont lentement, en raison du peu d'approvisionnement de bois qui se trouve dans les chantiers. La rareté des bois propres à la marine se fait déjà vivement sentir.

— On s'occupe en ce moment de la refonte du vaisseau le *Breslaw*.

— Le 6 mai on lancera à l'eau la belle frégate la *Vestale*, construite à murailles droites, et percée pour 60 pièces de canon: sa construction fait honneur à l'ingénieur Filhon qui a suivi les travaux.

— Le 22 de ce mois on a lancé à Bayonne, aux acclamations d'une multitude de spectateurs, les deux bricks-goëlettes l'*Autruche* et la *Gazelle*, destinés pour le Sénégal. la construction de ces deux bâtimens a été dirigée avec un zèle tout particulier, par M. Nozereau, officier distingué du génie maritime.

— Nous lisons l'article suivant dans le *Courrier* anglais du 27 : « On écrit de Plymouth qu'indépendamment des bâtimens destinés pour la croisière de la côte d'Afrique, et la station ordinaire du cap de Bonne-Espérance, il y a en ce moment, dans ce port, une flotte en fort bon état et prête à appareiller si elle en recevait l'ordre. Elle est composée de trois vaisseaux de ligne de 120 canons, de trois de 80, de 15 de 74, de deux de 60, de neuf de 46, et de trente autres bâtimens de moindre grandeur. »

— Appert que par acte reçu M. Mondesert, notaire à Lyon, le vingt-cinq avril dix huit-cent vingt-deux, expédié et enregistré le vingt-sept dudit, M. Jacques-François Guillot, ancien négociant, et la dame François-Devienne, veuve Guillot sa mère, demeurant tous deux à Lyon, rue de la Boucherie, n.º 1, ont acquis des sieurs Louis-Alexis et Jacob Lesne frères, propriétaires demeurant à Lyon, rue Royale, n.º 10, et des mariés Jean Girard et Jeanne Beaujolin, propriétaires, demeurant à Lyon, Port du Temple, une maison située en cette ville, à l'angle de la place Leviste et de la rue des Maronniers, portant sur cette dernière rue le n.º 2, et ce moyennant le prix et somme de cent cinquante-quatre mille francs, outre les clauses et conditions portées au contrat de vente: que désirant purger les hypothèques légales qui peuvent frapper sur l'immeuble vendu, ils ont, à la date du vingt-sept avril dernier, déposé au greffe du tribunal civil de Lyon, expédition de leur contrat d'acquisition, lequel a été de suite affiché en l'auditoire dudit tribunal, à l'effet d'y rester pendant deux mois conformément à la loi, suivant qu'il résulte de l'acte de dépôt dudit contrat expédié et enregistré, le vingt-neuf du même mois par Lecamus qui a reçu six francs dix-sept centimes, qu'ils ont fait signifier ce dépôt tant à la dame Jeanne Beaujolin, épouse du sieur Jean Girard, à la dame Adélaïde David, épouse du sieur Louis-Alexis Lesne, au sieur Alexandre Vatelion, négociant, demeurant à Lyon, en sa qualité de subrogé tuteur de Jacob Lesne, mineur, qu'à M. le procureur du Roi, suivant actes de l'huissier Garnoud en date des premier et deux mai courant, enregistrés, avec déclaration qu'ils feraient faire la présente insertion. Dans cet état mondit sieur Guillot et la dame Devienne, veuve Guillot sa mère, somment et interpellent tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions ayant pour cause des hypothèques légales existantes indépendamment de toute inscription, connues ou inconnues, qu'ils aient à les requérir dans le délai de deux mois à

compter des présentes, à défaut de quoi l'immeuble vendu en sera bien affranchi.

La présente insertion est encore requise, en conformité des articles 2194 du code civil, 683 du code de procédure civile et de l'avis du conseil d'état du neuf mai mil huit cent dix-sept.

— Les créanciers du sieur Jean Touherieux dit Maramouche, voiturier par eau, demeurant à Condrieux, failli, sont invités à se rendre le huit du courant, à quatre heures du soir, à l'assemblée qui sera tenue sous la présidence de M. le juge-commissaire de ladite faillite, dans la salle du conseil du tribunal de commerce de Lyon, Hôtel-de-Ville, place des Terreaux, à l'effet de recevoir les comptes et entendre les rapports des syndics provisoires.

Lyon, 2 mai 1822.

Signés VIALLET et CHAVASSIEUX, syndics provisoires.

— A louer. Une maison de campagne agréablement située, sur la route de Villefranche, à deux lieues et demie de Lyon, avec un jardin et promenade ombragée.

S'adresser au bureau du journal.

*Ecole spéciale de commerce, autorisée par le conseil royal de l'instruction publique, rue Neuve, n.º 20.*

Cette école, ouverte depuis le 1.ºr avril dernier, et dont le directeur a professé à Paris pendant plusieurs années le droit commercial et la comptabilité, a pour objet de compléter l'instruction des jeunes gens qui se destinent au commerce, en leur procurant toutes les connaissances nécessaires et suffisantes pour le bien gérer. Ainsi, la tenue des livres à partie double, tous les calculs commerciaux, y compris les changes étrangers, appliqués aux opérations de banque et aux arbitrages de marchandises, forment le cours de comptabilité.

Dans un autre cours, le professeur explique les élémens du droit commercial, par orâre de matière, tels qu'ils sont tracés par le code, avec les dispositions des autres lois qui s'y rattachent, et il en explique les principes par des exemples au fur et à mesure de développement, pour en faciliter l'étude aux élèves; ensuite les ciffes publics et la balance du commerce français. Chacun des deux cours ci-dessus dure trois mois, et l'on s'inscrit indifféremment pour l'un ou l'autre. Le Professeur traite si l'on veut à forfait, jusqu'à ce que l'élève soit à même de remplir la place de teneur de livres dans quelle maison que ce soit.

— Un orgue à clavier, à touches, de la dimension d'un piano à cinq octaves, composé de trois registres, fait en forme de bibliothèque, bon pour accompagnement dans un salon, ou pour une petite église, très-bien fait et fort bon, à vendre à un prix modéré.

S'adresser, avant jeudi prochain, chez M. Verany, rue St-Dominique, n.º 11, à l'entresol.

— A vendre de suite, pour cause de départ, un fonds de cabinet littéraire, bien achalandé, situé rue des Capucins, n.º 9, vis-à-vis l'ancienne Banque; s'y adresser.

MUSIQUE.

Le lever de l'aurore, Romance à deux voix, avec accompagnement de piano par Cassel.

Cette romance par le choix des paroles convient à tous les pensionnats. Le chant est très-gracieux.

Trois nocturnes à deux voix, avec piano par Bruet.

Nocturne pour guitare et flûte par Quirot.

Un grand nombre de romances nouvelles pour guitare, chez Carthoux, marchand de musique, rue St-Côme, n.º 4.

AVIS.

Les héritiers de M. Mazoier qui était établi à Bordeaux en 1782, sous la raison de Agniel Mazoier et comp.º, sont priés, de se présenter chez Louis Pons et comp.º, banquiers, petite rue des Feuillants, qui leur donneront des renseignemens sur une rentrée qui les intéresse.

AVIS AUX MUSES D'APOLLON.

M.º STEHLIN, artiste, facteur et régénérateur de pianos, auteur du jeu céleste, prévient les amateurs que pour lever les difficultés et la gêne qu'il éprouve en travaillant chez les particuliers, il a rapproché sa demeure pour la facilité du transport, et être plus à la portée de ceux qui sont intéressés à voir renaître leurs pianos dans leur premier éclat. Il fait disparaître de l'instrument toutes les mauvaises qualités, et lui substitue une harmonie fort agréable. Il accorde au superlatif. Ceux qui voudront profiter de son court séjour dans cette ville, n'ont pas de tems à perdre. Il loge place du Plâtre, n.º 16, au 4.ºme

L'artiste est visible de 7 jusqu'à 9 heures du matin. Son nom est sur la porte.

EFFETS PUBLICS du 30 avril 1822.

Cinq pour cent consolidés, jouiss. du 22 mars, 1822. — 87f. 60c. 53c. 50c. 55 c. 50c. 60 c.

Act. de la Banq. de Fr. jouiss. du 1.ºr janvier 1822. — 1582 fr. 50c. Obl. de la ville de Paris. J. du 1.ºr avril. — 1255 f.

BOURSE DE LYON. — Cours du Change du 3 mai 1822.

	jours.		jours.	
Amsterdam.	90	58 1/4	Paris . . .	à vue.
Hambourg.	90	181 1/2		30
Auguste. . .	60	2 1/8		60
Londres. . .	90	24 90		90
Livourne . .	60	509	Marseille.	à vue.
Gènes. . . .	60	471		30
Milan. . . .	30	1 3/4		60
Naples . . .	60	328	Bordeaux. .	10
Madrid. . .	90	15 55 à 50		100
Cadix . . . .	90	15 45	Nismes. . .	10
Francfort . .	90	4 p. 0/0	Montpellier.	10
			Escompté. .	3 p. 0/0

SPECTACLES du 4 mai.

GRAND-THEATRE. — L'Amant bourru, comédie. — Sylvain, opéra. — Guldare, opéra.

THEATRE DES CELESTINS. — Les Courtisans de François Ier — Philibert marié. — Michel et Christine. — Ratapan, vaudevilles

